



Contact presse : Hémisphère Sud
Corinne HENNEQUIN / Isabelle Rey-Houry
21 place de Grandjean – 33440 Ambarès
Tél : 05 57 77 59 60 - Fax : 05 57 77 59 61
E-mail : contact@agencehemispheresud.com

Aquitaine, la première région pour la création des emplois verts.

Selon l'Observatoire des Investissements, l'Aquitaine arrive largement en tête des régions françaises avec 1 084 emplois verts créés en 2009, loin devant l'Île de France (792 emplois) et PACA (376 emplois). Elle représente à elle seule près de 20 % des emplois créés en France. Source : étude « Les emplois verts » de l'Observatoire des Investissements.

Dans ce cadre et dans la volonté pérenne de renforcer en Aquitaine l'offre de services, de technologies et d'équipements destinés à mesurer, prévenir, limiter et corriger les atteintes à l'environnement, l'ADEME lance un appel à projets Eco-innovation en Aquitaine.

En partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine, OSEO Aquitaine, la DRIRE Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et avec le soutien du fonds FEDER, l'ADEME lance un appel à projets visant à **soutenir les démarches innovantes individuelles ou partenariales des entreprises régionales** :

- qui souhaitent réaliser **un développement éco-innovant**,
- qui se diversifient en créant de **nouvelles éco-activités**,
- qui mettent au point **des produits éco-conçus**,
- qui innovent dans **des modes d'organisation ou de production durables**.

3 sessions sont à noter avec les retro-plannings suivants :

SESSION 1 :

- date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} mars 2010
- comité de sélection : 16 mars

SESSION 2 :

- date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} juin
- comité de sélection : 15 juin

SESSION 3 :

- date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} octobre
- comité de sélection : 12 octobre

Présentation détaillée de l'appel à projets et dossiers de candidature sur le site de l'ADEME Aquitaine : w2.ademe.fr/ rubrique Offre de la direction régionale / Entreprises.

Contact ADEME Aquitaine : Laurent Thibaud - 05 56 33 80 03

En partenariat avec l'ADEME, l'INPI a présenté les résultats d'une étude réalisée à partir des dépôts de brevets dans l'éco-innovation.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement par la France, l'INPI a cherché à décrypter les tendances de l'innovation permettant de répondre aux nouvelles données.

Premier constat, **les brevets d'éco-innovation représentent 37 % du total des brevets français** publiés en 2009, soit plus de 5 000 brevets. La France est donc particulièrement dynamique dans ce domaine.

Deuxième constat, la répartition des brevets d'éco-innovation montre une adéquation de la réponse des industriels aux problèmes d'émission importante de CO2 liés à leur secteur.

Pour son étude, l'INPI s'est limité à l'analyse de 2 000 brevets spécifiquement « verts », c'est-à-dire ceux dont l'objet porte directement et uniquement sur les éco-innovations dans **l'énergie, les transports, le bâtiment, et la dépollution** et pas seulement sur une éventuelle application dans l'éco-innovation. La part de ces "éco-brevets" a été **multipliée par 2** entre 2000 et 2009, pour atteindre **15 %** du total des brevets français.

Les tendances de l'innovation

_ Production **d'énergie** : 1/3 des brevets concerne l'énergie nucléaire et 1/3 l'énergie solaire. L'ensemble des autres types d'énergie représente le tiers restant.

_ **Transport** : 80% des brevets concernent la maîtrise de la consommation dans l'automobile tandis que 20% concernent les technologies de propulsion alternative. Une position dominante de la France devant l'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis dans l'automobile comme dans l'aéronautique.

_ **Bâtiment** : la France comble son retard avec 1/3 des brevets qui concernent le chauffage, 1/3 l'isolation et 1/3 l'éclairage.

_ **Dépollution** : depuis 2005 la France est le pays dont le pourcentage d'innovation en matière de dépollution est le plus élevé et est le seul qui y consacre une part croissante de brevets avec 3% en 2009.

Depuis le Grenelle de l'environnement, parmi les technologies les plus dynamiques on retrouve les cellules photovoltaïques, les moteurs électriques et l'isolation des bâtiments, parmi les technologies en recul on retrouve les biocarburants. Plus récemment le traitement de l'air et la valorisation des déchets marquent sensiblement le pas.

De manière plus générale, les technologies en hausse sont le solaire, l'éolien, les propulsions alternatives, l'isolation, le chauffage, le stockage du CO2; les technologies en baisse sont la biomasse, la pile à combustible, le moteur à combustion interne.

Retrouvez l'étude complète sur www.inpi.fr

En partenariat avec

Les Rencontres INPI de l'Innovation

Au-delà de l'aide qu'il apporte aux entreprises pour protéger et valoriser leurs innovations, l'INPI les accompagne en leur donnant accès à des informations synthétiques en terme de veille technologique. C'est ainsi que l'Institut a pris l'initiative de rendre publiques, de façon sectorielle et régulière, des analyses prospectives. Pour cela, l'INPI s'appuie sur les informations contenues dans les demandes de dépôt de brevets avant qu'elles ne soient rendues publiques, exploitant ainsi cette source privilégiée d'informations sur les innovations.

Précédentes études réalisées :

- _ Automobile et sécurité en octobre 2009
- _ Du médicament au bio médicament en octobre 2008
- _ Aéronautique, tendances de l'innovation en décembre 2007
- _ Les images et les réseaux en juin 2007
- _ Automobile et environnement en janvier 2007

A propos de l'INPI

Etablissement public sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.

Il participe activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

www.inpi.fr

A propos de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr